

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA GASPÉSIE TENUE
LE JEUDI 17 DÉCEMBRE 2015 À 16 H, PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE.**

SONT PRÉSENTS :

- M^{mes} Yolaine Arseneau, représentante du milieu de l'enseignement
Jacqueline Babin, représentante du comité des usagers
Ann Béland, membre indépendant
Chantal Duguay, présidente-directrice générale
Josée Duguay, représentante des médecins spécialistes
Nicole Johnson, membre indépendant
Marcelle Leblanc, représentante du comité des infirmières
Sabrina Tremblay, représentante du comité régional sur les services pharmaceutiques
- MM. Gilles Cormier, membre indépendant
Médor Doiron, membre indépendant
Jean-Marc Landry, membre indépendant
Richard Loiselle, président membre indépendant
Michel-Xavier Simard, représentant du département régional de médecine générale

ABSENCE MOTIVÉE :

- M. Kevin Lavoie, représentant du comité multidisciplinaire

INVITÉS :

- M^{me} Johanne Méthot, directrice générale adjointe et directrice soins infirmiers
D^r Claude Mercier, directeur des services professionnels

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Après avoir constaté le quorum, M. Richard Loiselle, président, souhaite la bienvenue à tous et déclare la réunion ouverte à 16 h 10.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-CISSSG-05-15/16-83

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. **Gouvernance du CISSS de la Gaspésie**
 - 3.1 Modification au calendrier des réunions du C. A. du CISSS de la Gaspésie – **Décision;**
4. **Direction des programmes santé physique, générale et spécialisée**
 - 4.1 Privilèges octroyés aux médecins, dentistes et pharmaciens – **Décision;**
 - 4.2 Soins palliatifs et de fin de vie – Aide médicale à mourir – **Décision;**
5. **Direction des programmes sociaux et de réadaptation**
 - 5.1 Congé sans solde du directeur des programmes déficiences (DI-DP-TSA) – **Information;**
6. Levée de la réunion.

3. GOUVERNANCE DU CISSS DE LA GASPÉSIE

3.1 MODIFICATION AU CALENDRIER DES RÉUNIONS DU C. A. DU CISSS DE LA GASPÉSIE

M. Richard Loiselle, président, présente ce point.

Lors de la séance du 8 décembre 2015, les membres du conseil d'administration ont adopté un calendrier des réunions pour la prochaine année. En raison du court délai entre la dernière réunion du 8 décembre et celle prévue le 12 janvier 2016, qui est entrecoupé de la période des Fêtes, il est demandé de retirer cette date du calendrier.

Et, en raison de la non-disponibilité de la présidente-directrice générale le 11 février, de déplacer cette réunion au mardi 9 février 2016.

CA-CISSSG-04-15/16-84

CONDIDÉRANT le calendrier des réunions du conseil d'administration du CISSS de la Gaspésie adopté le 8 décembre 2015;

CONSIDÉRANT le court délai entre la dernière réunion du 8 décembre et celle prévue le 12 janvier qui est entrecoupé de la période des Fêtes,

CONSIDÉRANT la non-disponibilité de la présidente-directrice générale le 11 février 2016;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le calendrier suivant :

CALENDRIER RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2015-2016	
Horaire proposé	
Réunion de la plénière : 13 h Séance du C. A. : 15 h 30	
Date	Endroit
Mardi 9 février 2016	Baie-des-Chaleurs
Mardi 22 mars 2016	Ste-Anne-des-Monts
Jeudi 21 avril 2016	Chandler
Mardi 24 mai 2016	Gaspé
Mardi 14 juin 2016	Baie-des-Chaleurs

4. DIRECTION DES PROGRAMMES SANTÉ PHYSIQUE, GÉNÉRALE ET SPÉCIALISÉE

4.1 PRIVILÈGES OCTROYÉS AUX MÉDECINS, DENTISTES ET PHARMACIENS

M. Richard Loiselle, président, invite D^r Claude Mercier, directeur des services professionnels, à présenter de point.

La mise en vigueur depuis le 1^{er} avril 2015 de nouvelles règles de gestion des plans d'effectifs médicaux (PEM) en médecine de famille et en spécialités modifie la façon de traiter les demandes de nominations médicales.

Les nominations de membres actifs et associés sont dorénavant conditionnelles à l'approbation du MSSS en ce qui concerne les médecins de famille et l'obtention d'un avis de conformité pour les médecins spécialistes.

Il appartient au conseil d'administration de l'établissement d'accepter ou de refuser une demande de nomination, d'attribution ou de modification de privilèges et une démission (art. 237 et suivants, LSSSS).

Consultations effectuées :

- Comité d'examen des titres central du CMDP, réunion du 4 novembre 2015.
- Comité exécutif central du CMDP, réunion du 14 décembre 2015.

CA-CISSSG-05-15/16-85

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité exécutif central du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) (2015-12-14);

CONSIDÉRANT que depuis le 1^{er} avril 2015, de nouvelles règles de gestion des plans d'effectifs médicaux (PEM) en médecine de famille et en spécialités modifient la façon de traiter les demandes de nominations médicales,

CONSIDÉRANT que les nominations de membres actifs et associés sont dorénavant conditionnelles à l'approbation du MSSS en ce qui concerne les médecins de famille et l'obtention d'un avis de conformité pour les médecins spécialistes;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les statuts et privilèges des membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP), tel que présenté.

Annexe 1 – Nomination, départ, statuts et privilèges des membres du CMDP

4.2 SOINS PALLIATIFS ET DE FIN DE VIE – AIDE MÉDICALE À MOURIR

M. Richard Loiselle, président, invite M^{me} Johanne Méthot, directrice générale adjointe aux programmes santé physique, générale et spécialisée, à présenter de point.

L'organisation des soins palliatifs en fin de vie est une priorité pour le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Gaspésie. La dispersion de la population sur un vaste territoire, les équipes minimales et la polyvalence des intervenants sont des enjeux de taille pour notre région.

La Loi concernant les soins de fin de vie

En juin 2014, l'Assemblée nationale du Québec sanctionnait la Loi concernant les soins de fin de vie. La loi, qui est entrée en vigueur le 10 décembre 2015, a pour but d'assurer aux personnes en fin de vie des soins respectueux de leur volonté, de leur dignité et de leur autonomie. Elle vise à offrir un accompagnement adapté à la situation de la personne, notamment pour prévenir et apaiser ses souffrances. Elle comporte deux volets :

1. Les droits, l'organisation et l'encadrement relatifs aux soins de fin de vie, lesquels comprennent les soins palliatifs offerts aux personnes en fin de vie, comme la sédation palliative continue et l'aide médicale à mourir (AMM).
2. La reconnaissance des volontés exprimées clairement et librement par la mise en place du registre des directives médicales anticipées.

Aide médicale à mourir (AMM)

1. 1^{er} décembre 2015, un jugement sur la requête en injonction provisoire a été émis par la Cour Supérieure pour le retrait des articles 26 à 32 ainsi que l'article 4 de l'AMM, et ce, jusqu'au 6 février 2016.
2. Le 9 décembre 2015, la Cour d'appel a accordé à la Procureure générale du Québec la permission d'interjeter l'appel du jugement rendu par le juge Pinsonnault le 1^{er} décembre dernier qui avait pour effet de rendre inopérants les articles portant sur l'aide médicale à mourir.
3. Ainsi, les articles 4 et 26 à 32 de la Loi concernant les soins de fin de vie sont entrés en vigueur le 10 décembre dernier tel que prévu.

CA-CISSSG-05-15/16-86

CONSIDÉRANT que l'organisation des soins palliatifs est une priorité pour le CISSS de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT que la Loi concernant les soins de fin de vie est en vigueur depuis le 10 décembre 2015;

CONSIDÉRANT les conditions requises pour l'actualisation de la loi;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter la Politique régionale relative aux soins palliatifs de fin de vie et l'aide médicale à mourir.

5. DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX ET DE RÉADAPTATION

5.1 CONGÉ SANS SOLDE DU DIRECTEUR DES PROGRAMMES DÉFICIENCES (DI-DP-TSA)

M. Richard Loiselle, président, invite M^{me} Chantal Duguay, présidente-directrice générale, à présenter de point.

M^{me} Duguay informe les membres, que pour des raisons personnelles, M. Francis Boudreau sera en congé sans solde pour un an, soit du 10 janvier 2016 au 6 janvier 2017. Son remplacement sera effectué par un réaménagement du travail à l'interne. Dès que la réorganisation sera officialisée, le conseil d'administration en sera informé.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-CISSSG-05-15/16-87

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la séance à 16 h 47.



Richard Loiselle, président



Chantal Duguay, secrétaire